

**COMITE DES UTILISATIONS PACIFIQUES
DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE
Sous-Comité juridique**

Transcription non éditée

757^{ème} séance

Vendredi 30 mars 2007, à 15 heures

Vienne

Président : M. R. GONZÁLEZ-ANINAT (Chili)

La séance est ouverte à 15 h 7.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Bonjour, Mesdames et Messieurs. Je déclare ouverte la 757^{ème} séance du Sous-Comité. Cet après-midi nous allons continuer et suspendre l'examen du point 6 de l'ordre du jour, 6a) et 6b), et nous poursuivrons également l'examen du point 7 de l'ordre du jour, les sources d'énergie nucléaire, et nous entamerons l'examen du point 9, "Les pratiques relatives à l'immatriculation des objets spatiaux". Le groupe de travail sur la pratique en ce qui concerne l'immatriculation des objets célébrera sa première séance sous la présidence de M. Kai Uwe Schrogl. Je voudrais vous faire part de la demande de statut d'observateur présentée par la Commission sur l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques, présentée par l'Organisation africaine de cartographie et de télédétection. Je vous recommande que cette demande soit acceptée conformément à la pratique habituelle, je souhaite que nous pourrions avoir une excellente contribution de la part de ce groupe. Merci. *Il en est ainsi décidé.*

Questions relatives : a) à la définition et à la délimitation de l'espace ; b) aux caractéristiques et à l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaire, notamment aux moyens permettant de l'utiliser de façon rationnelle et équitable sans porter atteinte au rôle de l'Union internationale des télécommunications (point 6 de l'ordre du jour) (*suite*)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Nous allons maintenant passer à la question de "La définition et de la délimitation de l'espace extra-atmosphérique". Je n'ai pas d'orateur à ce sujet. Est-ce qu'il y a une délégation qui a beaucoup d'enthousiasme et qui voudrait faire une déclaration à ce propos? De toute façon, nous sommes ici du lundi au vendredi jusqu'à 6 heures du soir, c'est avec grand plaisir que j'entendrai toutes vos interventions, ça me rendrait heureux comme tout. Qui est-ce qui veut me rendre heureux? Personne.

Examen et révision possible des principes déterminant l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace (point 7 de l'ordre du jour) (*suite*)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Nous allons passer au point 7 de l'ordre du jour, on avait les points a) et b) du paragraphe 6. Alors pour le 6b), est-ce qu'il y a une délégation qui voudrait prendre la parole. Non. Bien. Alors nous pensons donc au point 7, "sources d'énergie nucléaire". Est-ce qu'il y a quelqu'un qui veut intervenir? Le point 4, ou plutôt le point 9. À propos du point 6b), nous avons terminé l'examen de ce point en ce qui concerne les caractéristiques et l'utilisation de l'orbite géostationnaire. Pour le point 7, l'examen se poursuivra lundi matin.

Pratique des États et des organisations internationales en ce qui concerne

Dans sa résolution 50/27 du 16 février 1996, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique aux termes de laquelle, à compter de sa trente-neuvième session, des transcriptions non éditées de ses sessions seraient établies à la place des procès-verbaux. Cette transcription contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations telles que transcrites à partir de bandes enregistrées. Les transcriptions n'ont été ni éditées ni révisées.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire de la transcription, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication au chef du Service de la traduction et de l'édition, bureau D0771, Office des Nations Unies à Vienne, B.P. 500, A-1400 Vienne (Autriche). Les rectifications seront publiées dans un rectificatif récapitulatif.



L'immatriculation des objets spatiaux dans le cadre d'un plan quadriennal qui couvre la période 2004-2007 (point 9 de l'ordre du jour)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Nous passons au point 9, et là nous allons commencer l'examen de ce point qui est "la pratique en ce qui concerne l'immatriculation des objets spatiaux". Nous avons une intervention du représentant du Japon auquel je donne maintenant la parole.

M. Y. KATO (Japon) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs. Au nom de ma délégation, j'ai l'honneur de présenter l'opinion du Japon sur le projet de recommandation sur la pratique des États et des organisations internationales concernant l'immatriculation des objets spatiaux. D'emblée, je voudrais remercier tous les experts pour les efforts qu'ils ont déployés lors des consultations, ces efforts ont contribué à ce projet de recommandations. Nous avons contribué à ces activités visant à créer ce projet de recommandations. Nous appuyons à cette fin les activités du groupe de travail et nous sommes d'accord avec les grandes lignes du projet de recommandations révisé pendant les consultations intersessions en janvier et qui vont être proposées par le président du groupe de travail aujourd'hui.

Toutefois, nous voudrions souligner que nous avons quelques difficultés à fournir des informations sur certains des points des projets de recommandations à cause des restrictions techniques. Ces points peuvent être trouvés dans le rapport du groupe de travail à l'annexe 2 du dernier rapport du Comité juridique, document A/AC.105/871. Dès lors, nous voudrions aborder les questions telles que fourniture de la date de désintégration ou de rentrée, immatriculation séparée des lanceurs et de ses parties ainsi que de chacun des satellites et nous voudrions parler au cours de la présente réunion du groupe. Le Japon déploiera tous les efforts pour arriver à une meilleure conclusion ou conclusion plus heureuse sur ce point de l'ordre du jour. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je remercie Monsieur le représentant du Japon et je vais donner la parole au représentant des États-Unis.

M. M. SIMONOFF (États-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Nous sommes heureux de pouvoir intervenir au titre du point 9 de l'ordre du jour, "Pratique des États et des organisations internationales concernant l'immatriculation des objets spatiaux au titre de la Convention sur l'immatriculation". Nous sommes la quatrième

année, la dernière année de l'année du programme de travail sur cette question et nous sommes ravis de pouvoir participer aux travaux du petit groupe.

Comme nous l'avons déjà dit précédemment, nous pensons que ce Sous-Comité peut jouer un rôle important pour promouvoir la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique. Depuis la création du Registre des Nations Unies sur l'immatriculation des objets lancés, l'activité spatiale s'est étendue aux activités commerciales. Nous avons réalisé des progrès importants et la suggestion concrète et les recommandations concrètes que nous avons mis au point seront favorables et utiles pour tous. Nous allons essayer de présenter une recommandation que nous pourrions présenter à l'Assemblée générale cette année. Nous remercions l'Allemagne d'avoir accueilli la réunion intersession en Allemagne en janvier dernier, ce qui nous a permis d'avancer nos travaux. Nous voudrions remercier M. Schrogl pour la façon remarquable dont il dirige ce groupe.

Je vous remercie de m'avoir donné la possibilité de présenter notre position sur ce point.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je vous remercie. Comme je l'ai dit, en tant que président du Sous-Comité juridique, je me sens particulièrement flatté et ravi du travail qui a été réalisé. Mais je n'ai pas participé ou je n'ai pas été invité à participer à l'examen de cette question qui est au cœur de nos travaux.

Je n'ai plus d'autres orateurs sur ce point. Y a-t-il une autre délégation qui souhaite intervenir? Cela ne semble pas être le cas. Excusez-moi, le représentant de la Grèce. Vous avez la parole, Monsieur.

M. V. CASSAPOGLOU (Grèce) : Monsieur le Président, je vais parler, parce que je n'étais pas dès le début ici. Dans le texte des résolutions concernant le résultat, il faut d'abord que ce texte soit distribué pour qu'on puisse en parler sur un texte sûr. Nous ne sommes pas prévenus et je crois qu'il faut, je n'ai pas eu dans mon casier il y a un quart d'heure. Si ça a été distribué depuis un quart d'heure, peut-être, mais en un quart d'heure on ne peut pas vraiment étudier un texte de résolutions, enfin de propositions de résolutions. Il faut peut-être, je vais aller plus lentement, en plus il faut être très prudent du point de vue institutionnel de l'économie de résolutions. Parce que l'Assemblée générale fait un travail énormément important donc il faut être très prudent en utilisant la méthode des résolutions pour une question qui pourrait être traitée d'une autre manière quant à la diffusion de la question en la matière.

Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je vous remercie. Deux commentaires sur le projet de résolution, enfin le texte a été distribué le premier jour de notre session, donc je pense que toutes les délégations devraient l'avoir. En tout cas, ça a été distribué le premier jour, ma délégation l'a reçu, donc en théorie tout le monde devrait l'avoir.

Deuxième point, afin de nourrir le débat, je pense que vous pouvez poser cette question dans le contexte du groupe de travail et redire votre préoccupation, mais en tout cas le texte a été distribué en début de semaine. Merci.

Nous allons reprendre cette question à 10 heures du matin lundi. Je vais maintenant lever la plénière afin de permettre au groupe de travail sur les pratiques d'immatriculation, dirigé par M. Schrogl de l'Allemagne, de tenir sa première séance.

J'espère que nous pourrons terminer l'examen du point 7 de l'ordre du jour lundi matin, nous allons terminer l'examen du point 7 lundi. C'est la seule façon d'aller de l'avant. La question des sources d'énergie nucléaire a fait l'objet d'un débat approfondi, nous avons reçu un certain nombre de propositions et nous avons l'intention de terminer l'examen du point 7 de l'ordre du jour. Maintenant je vais confier la réunion à M. Schrogl

et nous devons terminer jeudi à midi pour des raisons religieuses. Je ne peux pas continuer à assurer la présidence au-delà de jeudi parce qu'ensuite c'est la Semaine Sainte, si quelqu'un veut travailler le jeudi après-midi, dans ce cas-là il vous faudra trouver un autre président. Moi, pour des raisons personnelles, je ne pourrai pas assurer la présidence au-delà de jeudi midi. Toutes les questions sont intéressantes, mais nous devons terminer jeudi.

Nous allons aborder le point 9 lundi et lundi le groupe de travail aura sa deuxième séance, et la dernière en principe. Je ne suis pas sûr, mais je pense que telle est la pratique. En tout cas, d'après le calendrier, le groupe de travail se réunira lundi une deuxième fois. Lundi de 2 à 3, il y aura une deuxième série de consultations informelles dirigée par le professeur Kopal qui a été une réunion très intéressante et qui a permis de rédiger un certain nombre de questions importantes à inclure à l'ordre du jour. Il s'agira donc de la deuxième série de consultations informelles, lundi de 2 à 3 dans la salle C0713 présidée par le professeur Kopal.

Je vais maintenant laisser la place à M. Schrogl de l'Allemagne. La séance est levée. Nous allons nous retrouver lundi à 10 heures.

La séance est levée à 15 h 22.